

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 18 juin 2012**

Date de convocation :  
Le 12 juin 2012

L'an **deux mille douze**, le **18 juin** à dix-sept heures, le Comité de direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 9  
- de votants : 9  
  
- délégués suppléants : 12  
- de présents : 3  
- de votants : 3

**Étaient présents ou représentés (9) :**

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Gérard DELMOTTE, Monsieur Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART, Mme Annie DENIS, Mr Elisabeth GONDY, Mme Yveline DRUELLE,

**Absents excusés et représentés (3) :**

M. Laurent DEGALLAIX représenté par Monsieur Mattéo GUALANO, M. Jacques SCHNEIDER représenté par M. Jean-Pierre GODEVIN, M. Bernard KAMINSKI représenté par M. Michel TOPARELLI,

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
12/010

**Absents excusés et non représentés : (6)**

Mme Valérie LETARD, M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Daniel MICHEL, Mme Laurence PEAN, Mme Monique GUILBERT,

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

\*\*\*\*\*

Nos Réf : ID/AA

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

OBJET :  
  
➤ Autorisation de commercialisation auprès d'Atout France

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, à compter du 01 juillet 2012 ;

Vu la délibération de l'Association Office de Tourisme du Valenciennois en date du jeudi 24 mai 2012 prononçant la dissolution de l'Association immatriculée à Atout France sous le n° IM 059100011 ;

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.  
Le Président,  
Guy HUART

Vu les Articles 1 et 8 des Statuts de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole, et plus particulièrement concernant le montage et la commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la Loi 92-645 du 13 juillet 1992, modifiée par la Loi du 22 juillet 2009 ;

Suite à la dissolution de l'Office de Tourisme du Valenciennois, il convient de procéder à une demande d'immatriculation de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de direction réuni le 18 juin 2012,



- D'autoriser la Directrice à faire une nouvelle demande d'immatriculation auprès d'Atout France pour l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole »,

Après en avoir délibéré,

**Le Comité de Direction**

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

**DÉCIDE :**

- **D'autoriser la Directrice à faire la demande d'immatriculation auprès d'Atout France.**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 18 juin 2012

Le Président,

